

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 039-243900420-20231204-2023_155-DE



Extrait du registre des délibérations
du conseil de la communauté de communes
du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 04 décembre 2023

Date de convocation

24 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, lundi 04 décembre à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Ounans au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Décision modificative n°3 budget 04000 - Exercice 2023 N°155/2023

Nombre de membres

39

Présents

34

Représentés

1

Excusés

5

Votants

35

Présents

Mesdames Desarbres, Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Faivre, Hählen, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Dejeux, Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Baton, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Coutrot, Bigueur, Besia, Mairot.

Excusés Mmes Falcinella-Gillard, Giancatarino, MM. Chevanne (procuration à Mme Valot), Koehren, Schouwey.

Absents

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le vote du budget primitif en date du 3 avril 2023,

Considérant les évolutions des besoins au cours de l'exercice budgétaire 2023,

Le Président propose au Conseil communautaire la modification budgétaire suivante :

Cette décision modificative porte sur le budget communautaire,

BUDGET COMMUNAUTAIRE					
				DEPENSES	RECETTES
Section	Ecritures	CHAPITRE	Compte	Proposé	Proposé
Fonctionnement	1	012	64131	10 000,00 €	
Fonctionnement	1	012	64118	15 000,00 €	
Fonctionnement	1	70	70875		10 000,00 €
Fonctionnement	2	023	023	272 000,00 €	
Fonctionnement	2	65	65888	69 400,00 €	
Total Fonctionnement				227 600,00 €	10 000,00 €
Investissement	2	21	2128	250 000,00 €	
Investissement	2	21	21538	19 000,00 €	
Investissement	2	21	21568	2 200,00 €	
Investissement	2	21	21578	800,00 €	
Investissement	2	021	021		272 000,00 €
Total Investissement				272 000,00 €	272 000,00 €

Les premières écritures (1) correspondent à des dépenses supplémentaires sur la masse salariale qui sont dues :

- D'une part, à la mutualisation de la secrétaire de Souvans sur les 4 derniers mois de 2024,
- D'autre part, aux primes non prévues sollicitées par les communes dont les agents sont mutualisés.

Une inscription d'une recette de 10 000€ pour les remboursements de salaires que l'on sollicitera auprès de la commune de Souvans.

Les secondes écritures correspondent au rachat, par le budget principal, des immobilisations (actif) de l'ancienne zone les Essarts, qui étaient inscrites sur l'actif du budget ZAE.

Ce budget fonctionne désormais tel un budget de lotissement, avec des terrains en stock, et ne doit plus faire apparaître de compte de classe 2 dans son bilan.

Ce rachat induit une écriture budgétaire, mais n'a pas d'impact sur la trésorerie de la collectivité.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les inscriptions et l'équilibre de la présente décision modificative du budget communautaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Etienne Rougeaux

Le Président



Alain Fraichard

Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publié et affiché

Le